

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2022
COMPTE-RENDU

Les membres du Conseil Municipal de la commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 23 juin 2022, se sont réunis à la salle Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge-sur-Orge, pour leur séance du 29 juin 2022 sous la présidence de Madame Bensarsa Reda, Maire (séance ouverte à 19h37).

Présents : Mme ABBACI, Mme AVELLANO (a quitté la séance à 19h51 avant le vote de la première délibération), Mme BEGHE, M. BENETEAU, Mme BENSARSA REDA, Mme COSTA, M. COSTES (a quitté la séance à 19h51 avant le vote de la première délibération), M. DOUTEAU, M. DI TOMMASO, Mme FALGUIERES, Mme GAUTHIER (a quitté la séance à 19h51 avant le vote de la première délibération), M. GOMEZ, Mme GUIBLIN, Mme HURIEZ, Mme KECHELAL, M. LORIC, M. MONTEIRO, M. NASSE, M. PERRIMOND (est arrivé à 19h41 avant la modification de l'ordre du jour), M. PLAS (a quitté la séance à 19h51 avant le vote de la première délibération), Mme RIVIER, Mme ROBIN, Mme ROQUES, M. SOLIGO, M. SOUKOUNA, M. VILLEMEUR (a quitté la séance à 19h51 avant le vote de la première délibération).

Absents représentés : M. BRUNIER-COULIN représenté par Mme AVELLANO (avant la première délibération), Mme DIAWARA représentée par Mme BENSARSA REDA, Mme ERFAN représentée par Mme FALGUIERES, Mme MARTINS représentée par M. LORIC, Mme RIVET représentée par Mme GUIBLIN, M. SAINT-PIERRE représenté par M. BENETEAU, Mme SERMAGE représentée par Mme ROBIN.

Absents non représentés (à partir de la première délibération) : Mme AVELLANO, M. BRUNIER-COULIN, M. COSTES, Mme GAUTHIER, M. PLAS, M. VILLEMEUR.

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers Municipaux en exercice | 33 |
| Présents | 21 |
| Votants | 27 |

- Secrétaire de séance : - Bakary SOUKOUNA -

Points divers

Madame Le Maire, après avoir procédé à l'appel des présents,

- propose l'ajout d'une délibération au quatorzième rang de l'ordre du jour : « Protection fonctionnelle - Madame le Maire »

Le Conseil Municipal approuve, à la MAJORITE (26 POUR, 6 ABSTENTIONS : Mme AVELLANO, M. BRUNIER-COULIN, M. COSTES, Mme GAUTHIER, M. PLAS, M. VILLEMEUR - 1 CONTRE : Mme KECHELAL), la modification de l'ordre du jour.

- a) Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 31 mars 2022 est approuvé à la MAJORITE (26 POUR, 1 ABSTENTION : Mme KECHELAL - 6 CONTRE : Mme AVELLANO, M. BRUNIER-COULIN, M. COSTES, Mme GAUTHIER, M. PLAS, M. VILLEMEUR)
- b) Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire (14 mars au 3 juin 2022)

| Date | Objet | Montant | Date d'enregistrement Sous-préfecture de Palaiseau | Service | Signataire |
|------------|--|---------------------|--|-----------------|------------|
| 14/03/2022 | Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux - programme 2022 | 50% montant maximal | 15/03/2022 | Finances | Le Maire |
| 15/03/2022 | Convention d'occupation à titre précaire du Pavillon Jaurès n°4 sis 5 rue Petit à Juvisy-sur-Orge | / | 17/03/2022 | CCAS | Le Maire |
| 14/03/2022 | Convention de formation professionnelle continue - Journée Pédagogique de la Petite Enfance | 1 400 € | 17/03/2022 | DRH | Le Maire |
| 17/03/2022 | Mission de l'établissement LPO Ile de France pour l'inscription du site Camille Flammarion à Juvisy-sur-Orge en "refuge LPO" | 11 814 € | 23/03/2022 | DPVDU | Le Maire |
| 17/03/2022 | Avenant n° 1 au marché n° 18 10 001 « Accord cadre de confection, de fournitures et de livraison de repas pour le service petite enfance de la Ville de Juvisy-sur-Orge » | / | 29/03/2022 | Marchés publics | Le Maire |
| 18/03/2022 | Convention entre la commune de Juvisy-sur-Orge et la société de production VIGO FILMS pour la mise à disposition du stade Maquin | / | 23/03/2022 | Vie locale | Le Maire |
| 16/03/2022 | Convention simplifiée de formation professionnelle avec l'organisme AMAE Conseil | 1 500 € | 23/03/2022 | DRH | Le Maire |
| 22/03/2022 | Convention entre la commune de Juvisy-sur-Orge et l'Association Communauté Jeunesse pour des formations d'analyse des pratiques auprès du personnel de la Petite Enfance | 3 600 € | 29/03/2022 | Petite enfance | Le Maire |
| 25/03/2022 | Matériel et services de télésurveillance d'un bâtiment communal avec la société VERISURE | 83 €HT mensuels | 06/04/2022 | DPVDU | Le Maire |
| 25/03/2022 | Convention pour la prise en charge de 6 maquilleuses dans le cadre de la manifestation de la « Fête des enfants 2022 » | 900 € | 06/04/2022 | Vie locale | Le Maire |
| 28/03/2022 | Convention entre la commune de Juvisy-sur-Orge et l'association Entente Sportive de Viry Football pour la mise à disposition du stade Perrin | / | 04/04/2022 | Vie locale | Le Maire |
| 28/03/2022 | Contrat de prestation entre la commune de Juvisy-sur-Orge et l'entreprise « La Compagnie de l'Éléphant» pour la réalisation d'un spectacle de bulles géantes | 1 200 € | 04/04/2022 | Vie locale | Le Maire |
| 28/03/2022 | Contrat de vente entre la commune de Juvisy-sur-Orge et l'association « Play Up» portant sur une prestation musicale dans le cadre du Grand Thé Dansant | 830 € | 04/04/2022 | Vie locale | Le Maire |
| 29/03/2022 | Contrat entre la commune de Juvisy-sur-Orge et la société TSF pour l'entretien du matériel de traitement des eaux et analyses des eaux de deux équipements sportifs municipaux | 190 €HT | 06/04/2022 | DPVDU | Le Maire |
| 29/03/2022 | Contrat de réservation avec Provins Tourisme dans le cadre d'une visite scolaire pour une classe du groupe scolaire Tomi-Ungerer | 287,50 € | 06/04/2022 | Education | Le Maire |
| 04/04/2022 | Convention de formation professionnelle - « Prévenir et traiter l'habitat indigne » | 834 € | 14/04/2022 | DRH | Le Maire |
| 04/04/2022 | Convention de formation professionnelle - CACES | 710,40 € | 14/04/2022 | DRH | Le Maire |

| | | | | | |
|------------|--|--------------------------------------|------------|-----------------|----------|
| 06/04/2022 | Marché n°21 10 019 « Travaux d'entretien, d'amélioration, de rénovation et réparation des bâtiments communaux : Démolition - Gros œuvre - Maçonnerie - Plâtrerie - Isolation - Carrelage » | montant maximum de 500 000 €HT | 12/04/2022 | Marchés publics | Le Maire |
| 11/04/2022 | Mission de contrôle technique construction relative au projet d'extension de la restauration scolaire de l'école maternelle Jean Jaurès à Juvisy-sur-Orge | 3 380 €HT | 14/04/2022 | DPVDU | Le Maire |
| 12/04/2022 | Renouvellement de la convention de location - Locaux 3 bis Grande Rue à Juvisy-sur-Orge en faveur de la société ÖZCAN PRIMEURS | Loyer mensuel : 800 € TTC | 14/04/2022 | DPVDU | Le Maire |
| 11/04/2022 | Contrat avec l'artiste Nilko portant sur la réalisation d'une fresque murale intitulée « Les Mots bleus » en hommage au chanteur Christophe | 18 062 € | 20/04/2022 | Vie locale | Le Maire |
| 13/04/2022 | Désignation de Maître Sandra KAYEM pour assurer la défense des intérêts d'agents de Police Municipale de Juvisy-sur-Orge devant le Tribunal Judiciaire d'Evry dans le cadre de la protection fonctionnelle | 600 €HT | 20/04/2022 | Juridique | Le Maire |
| 13/04/2022 | Marché n° 21 10 008 « Impression de documents d'information et de communication pour la ville de Juvisy-sur-Orge» | / | 26/04/2022 | Marchés publics | Le Maire |
| 20/04/2022 | Marché subséquent n°21 10 020 - 001 « Fourniture de matériels et d'équipements informatiques » | 25 850,30 €HT | 26/04/2022 | Marchés publics | Le Maire |
| 20/04/2022 | Contrats d'hébergement et de maintenance de logiciels avec la société CITYZEN | 1 602,29 €HT | 25/04/2022 | Ainés | Le Maire |
| 20/04/2022 | Convention de partenariat entre la commune de Juvisy-sur-Orge et l'auto entreprise représentée par Madame GOURDET Isabelle | 750 €HT | 25/04/2022 | Education | Le Maire |
| 20/04/2022 | Convention de partenariat avec l'Association « Fann'Arz » pour l'animation d'ateliers de danse contemporaine destinés aux élèves de l'école maternelle Saint-Exupéry | 3 825 € | 25/04/2022 | Education | Le Maire |
| 20/04/2022 | Contrat de cession avec la SAS « Formulette Production» pour l'organisation d'un spectacle musical à destination des enfants du multi-accueil Colombine | 890 € | 25/04/2022 | Education | Le Maire |
| 20/04/2022 | Avenant tripartite n°1 au contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle entre la Ville de Juvisy-sur-Orge, la Société « FAR Production » et la société Universal Music France Events SAS / Division Vertigo dans le cadre de la Fête de la Ville | / | 25/04/2022 | Vie locale | Le Maire |
| 25/04/2022 | Marché n° 22 10 005-007 « Achat de fournitures administratives, de papier et de consommables informatiques que la ville de Juvisy-sur-Orge ». Lot n°1 : Fournitures administratives | Montant maximum annuel de 15 000 €HT | 03/05/2022 | Marchés publics | Le Maire |
| 25/04/2022 | Marché n° 22 10 005-007 « Achat de fournitures administratives, de papier et de consommables informatiques que la ville de Juvisy-sur-Orge ». Lot n°2 : Papier | Montant maximum annuel de 25 000 €HT | 03/05/2022 | Marchés publics | Le Maire |
| 25/04/2022 | Marché n° 22 10 005-007 « Achat de fournitures administratives, de papier et de consommables informatiques que la ville de Juvisy-sur-Orge ». Lot n°3 : Consommable informatique | Montant maximum annuel de 10 000 €HT | 03/05/2022 | Marchés publics | Le Maire |
| 25/04/2022 | Convention de formation professionnelle - « Organiser les élections professionnelles » | 834 € | 27/04/2022 | DRH | Le Maire |

| | | | | | |
|------------|--|---|------------|--------------------------|--|
| 25/04/2022 | Avenant à la convention entre la commune de Juvisy-sur-Orge et l'auto-entreprise « Les Petits Riens Musicaux » pour des ateliers d'éveil musical et sensoriel au sein du multi-accueil Korczak | / | 27/04/2022 | Petite enfance | Le Maire |
| 25/04/2022 | Convention entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'auto-entreprise « Les Petits Riens Musicaux » pour des ateliers d'éveil musical et sensoriel au sein du multi-accueil Colombine | 120 € | 27/04/2022 | Petite enfance | Le Maire |
| 28/04/2022 | Demande de participation du Ministère de l'Education Nationale au financement de l'acquisition de capteurs de CO2 destinés au milieu scolaire | / | 29/04/2022 | Finances | Le Maire |
| 03/05/2022 | Conventions pour la mise à disposition de locaux de stockage et bureaux de la Ville de Juvisy-sur-Orge | / | 20/05/2022 | Vie locale | Le Maire |
| 06/05/2022 | Convention de location - Locaux 10 Grande Rue à Juvisy sur Orge au bénéfice de la société TAMMESSI PETFOOD Avec effet au 1 ^{er} juin 2022 | Loyer de 240 €/mois (charges comprises) | 18/05/2022 | Juridique | Le Maire |
| 10/05/2022 | Convention de formation « Les règles d'hygiène à respecter dans le cadre d'un service en liaison froide » | 800 € | 18/05/2022 | DRH | M.Perrimond (3 ^{ème} Adjoint) |
| 11/05/2022 | Avenant n°1 au marché n °19 10 024 - Acquisition de mobilier scolaire pour la ville de Juvisy-sur-Orge | montant maximum annuel : 35 000 €HT | 09/06/2022 | Marchés publics | Le Maire |
| 19/05/2022 | Suppression de la régie de recettes Crèche familiale | / | 20/05/2022 | Relations aux usagers | Le Maire |
| 19/05/2022 | Modification de la régie de recettes de la Petite Enfance | / | 20/05/2022 | Relations aux usagers | Le Maire |
| 24/05/2022 | Contrat de cession de droits de représentation pour l'organisation du spectacle « Madame Chaussette et le mystérieux du biberon » à destination des structures de la Petite Enfance | 600 €TTC | 25/05/2022 | Education-Petite Enfance | Le Maire |
| 24/05/2022 | Convention bilatérale simplifiée de la formation professionnelle continue - Formation Continue Obligatoire pour le Transport de Marchandises | 650 € nets | 25/05/2022 | DRH | M.Perrimond (3 ^{ème} Adjoint) |
| 30/05/2022 | Convention d'occupation précaire du Pavillon Jaurès n°3 sis 5 rue Petit à Juvisy-sur-Orge | Loyer : 485 € / mois Charges réglées directement par locataire | 01/06/2022 | Juridique | Le Maire |
| 30/05/2022 | Convention d'occupation précaire d'un logement communal sis 6 rue Piver (Espace Tocqueville) à Juvisy-sur-Orge | Loyer : 100 €/mois Charges : 135 €/mois | 01/06/2022 | Juridique | Le Maire |
| 31/05/2022 | Convention de sous-location - Local commercial sis 50 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge Au bénéfice de la société SEE IN BEAUTY Avec effet au 1 ^{er} juillet 2022 | Loyer : 300 €/mois Charges : 100 €/mois | 07/06/2022 | Juridique | Le Maire |
| 03/06/2022 | Convention entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et la Croix Rouge pour la mise à disposition d'un dispositif prévisionnel de Secours dans le cadre de la Fête de la Ville du Samedi 18 juin 2022 | / | 07/06/2022 | Juridique | Le Maire |
| 03/06/2022 | Convention entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et la compagnie « Les 3 ailes » pour un tour de contes et comptines à destination des enfants du multi-accueil collectif et familial Pierrot | 300 €HT | 07/06/2022 | Juridique | Le Maire |

Points inscrits à l'ordre du jour

1) Adoption de la norme budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (26 POUR, 1 ABSENTION : Mme KECHELAL),

AUTORISE le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la Ville de Juvisy sur Orge à compter du budget primitif 2023.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2) Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (26 POUR, 1 ABSENTION : Mme KECHELAL),

ABROGE la délibération du 22 juin 2017 relative à la fixation des durées d'amortissement.

APPROUVE, à compter du 1^{er} janvier 2023, les durées d'amortissement des immobilisations présentées en annexe.

CONSERVE à 1500 € le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent sur un an.

APPLIQUE la méthode de calcul de l'amortissement linéaire pour chaque catégorie d'immobilisation au prorata temporis, de manière prospective, c'est-à-dire à compter à compter du 1^{er} janvier 2023.

DIT que le calcul prorata temporis se fera par mesure de simplification, à compter de la date du mandat d'acquisition de chaque immobilisation.

APPLIQUE l'amortissement par composants au cas par cas, exclusivement pour les immeubles de rapport et à condition que l'enjeu soit significatif.

3) Adoption du règlement budgétaire et financier (R.B.F.)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (26 POUR, 1 ABSENTION : Mme KECHELAL),

ADOPTE le règlement budgétaire et financier ci-annexé pour une application à compter du 1^{er} janvier 2023.

4) Signature d'un accord de conciliation avec Monsieur Chevreau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE l'accord de conciliation ci annexé.

AUTORISE le remboursement à Monsieur Chevreau de la somme de 3378,02€ au titre des loyers versés et contestés.

5) Instauration d'un Forfait Mobilité Durable pour les agents de la collectivité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (26 POUR, 1 ABSTENTION : Mme KECHELAL),

APPROUVE l'instauration à compter du 1^{er} juillet 2022 du forfait mobilité durable au bénéfice des agents publics de Juvisy sur Orge à hauteur de 200 € par an (totalement exonérée d'impôts et de charges sociales).

PRECISE que le forfait mobilité durable s'applique aux déplacements entre la résidence habituelle et le lieu de travail :

A vélo (musculaire ou assistance électrique) ou en covoiturage (passager ou conducteur)

Pendant une durée minimale de 100 jours au cours d'une année civile (cette durée est modulable en fonction du temps de travail et de la date d'arrivée ou de départ de la commune).

PRECISE que cette aide est non cumulable avec :

- Le remboursement des frais de transport ou d'un service public de location de vélo
- Le logement de fonction sur le lieu de travail
- Des transports collectifs gratuits

PRECISE que les agents devront certifier sur l'honneur réaliser leurs trajets domicile-travail avec leur vélo personnel ou en covoiturage pendant un minimum de 100 jours par an, (sinon le forfait sera modulé selon la quotité de temps de travail et de la durée de présence dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé).

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget : chapitre 012.

PRECISE que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne et à Madame le Trésorier principal de Savigny-sur-Orge.

6) Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (26 POUR, 1 ABSENTION : Mme KECHELAL),

APPROUVE les créations et modifications de poste et modifie le tableau des effectifs tel que figurant en annexe 1 à compter du 1^{er} juillet 2022.

MODIFIE le nombre d'apprentis, 5 apprentis supplémentaires seront recrutés par la collectivité.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget : chapitre 012.

7) Plan de formation et de développement des compétences 2022-2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (26 POUR, 1 ABSENTION : Mme KECHELAL),

APPROUVE le plan de formation et de développement des compétences 2022-2024 tel que présenté et annexé à la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à sa mise en œuvre.

PRECISE que les coûts de formation seront pris en charge par la Commune lorsqu'ils ne font pas déjà l'objet d'un financement dans le cadre de la convention avec le CNFPT.

DIT que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget de la Commune.

8) Convention pluri-communale de mise en commun de la police municipale et des missions de police municipale entre les villes de Savigny-sur-Orge et de Juvisy-sur-Orge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (26 POUR, 1 CONTRE : Mme KECHELAL),

APPROUVE la convention pluri-communale de mise en commun des agents de la police municipale et des missions de police municipales des villes de Savigny-sur-Orge et Juvisy-sur-Orge.

PRECISE que cette convention est consentie à titre gracieux entre les communes et prendra effet au 1^{er} juillet 2022 pour une durée d'un an et renouvelable deux fois par tacite reconduction pour une année sans pouvoir excéder 3 ans, soit jusqu'au 30 juin 2025.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

9) Copropriété 12 rue Monttessuy - cession de l'appartement situé au 1^{er} étage porte droite (lots n°4 et 9)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (26 POUR, 1 CONTRE : Mme KECHELAL),

APPROUVE la cession de l'appartement situé au 1^{er} étage porte de droite - lots n° 4 et 9 de la copropriété située 12 rue Monttessuy au prix de 80 000 euros à Monsieur et Madame Lalam.

PASSE OUTRE l'estimation du service de domaines.

AUTORISE Madame le Maire à engager toutes démarches et procédures et à signer tous documents rendus nécessaires pour l'accomplissement de la vente.

DESIGNE Maître Paul Avot, notaire à Juvisy-sur-Orge, pour la rédaction de l'acte de vente.

10) Site hospitalier rue Camille Flammarion - échange foncier entre le GHNE et la Ville de Juvisy-sur-Orge - rectificatif de la délibération du 16 décembre 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (26 POUR, 1 CONTRE : Mme KECHELAL),

RECTIFIE et APPROUVE le tableau des échanges fonciers à intervenir entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et le GHNE tel qu'annexé à la présente délibération.

DIT QUE les attendus de la délibération du 16 décembre 2021 sont sans changement.

11) Mise en place d'une aide financière en direction des familles recourant à un mode de garde privé pour les enfants de 0 à 3 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (26 POUR, 1 ABSENTION : Mme KECHELAL),

APPROUVE la mise en place de cette aide en direction des familles recourant à un mode de garde privé pour les enfants de 0 à 3 ans.

APPROUVE le règlement intérieur joint en annexe à la délibération.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DIT que cette dépense est inscrite au budget 2022.

12) Attribution d'une subvention exceptionnelle pour les élèves juvisiens du collège Eugène Delacroix pour leur participation au séjour linguistique en Grande Bretagne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 700 € au collège Delacroix de Draveil, correspondant à la part des dépenses engagées par le collège pour les élèves juvisiens.

DIT que le montant de cette subvention, soit 700 €, est inscrit au Budget Communal 2022, chapitre 67, nature 6745.

13) Avenant à la convention d'objectifs liant la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'Association Culture et Jeunesse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE l'avenant à la convention d'objectifs liant la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'Association Culture et Jeunesse, annexé à la présente délibération.
AUTORISE Madame le Maire à signer ledit avenant.

DIT que cet avenant prend effet à la date de sa signature jusqu'au 31 décembre 2022.

14) Protection Fonctionnelle – Madame Le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (26 POUR, 1 CONTRE : Mme KECHELAL),

DECIDE d'accorder la protection fonctionnelle à Madame Lamia BENSARSA REDA, Maire de la Commune de Juvisy-sur-Orge, dans le cadre de l'action en justice en cours et dans les conditions ci-avant décrites.

AUTORISE Madame Le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses qui en résultent seront prélevées sur le budget de la Collectivité.



La séance est levée à 21h15.



Le Maire

Lamia BENSARSA REDA